

Publié le 10/01/2017

Une convention pour une santé mutualisée



Signature de la convention : Valérie Saudrais, Conseillère municipale, José Santamarta, maire, Patrick Reboul, référent.

«Les élus locaux se mobilisent pour améliorer l'accès aux soins de leurs administrés». Comme d'autres communes du Lot et de France, [Martel](#) met en place, par le biais du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), le dispositif «Ma commune, ma santé», la solution santé mutualisée, en partenariat avec l'association «ACTIOM», association loi 1901 à but non lucratif... L'objectif de cette démarche est de faire bénéficier les personnes qui le désirent d'une mutuelle négociée à un prix très compétitif. Tous les Martelais pourront ainsi trouver une solution pour accéder à une complémentaire santé mutualisée.

«Aujourd'hui, 4,5 millions de personnes n'ont pas de mutuelle parce que cela coûte trop cher. «Ma commune ma santé» répond à ce besoin, cela permet d'accéder à une mutuelle moins chère et qui offre de bonnes garanties», explique Patrick Reboul, référent pour le département du Lot, qui souligne que plus de 1 600 communes de France ont déjà signé cette convention. Cette démarche est ouverte à tous les publics : jeunes, retraités, artisans, agriculteurs... Qui n'ont pas de mutuelle obligatoire.

Renseignements en mairie, aux jours et heures d'ouvertures ou sur www.macommunemasante.org. Référent pour le Lot : Patrick Reboul — Mas de Gramat — 46350 Payrac. patrick.reboul46350@orange.fr, 06 02 10 58 23.

Une réunion publique est prévue en mai, et M. Reboul tiendra trois permanences.